

## COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 07 juillet 2015

### Présents :

**MMES** Brigitte BOCHATON – Marie-Laure CHEVALLIER – Catherine FAIVRE – Laurence FRAN CART – Isabelle GEINDRE – Monique HERVÉ – Charlotte MONEL – Claire PRESCHOUX – Séverine SUCHERE

**MM.** Pierre-Louis BESSON – Franck EGARD – Antoine FATIGA – Alexandre GARIN – Christophe GERBELOT – Mathias LEBLOIS – Olivier MARMET – Patrick NICOLLET – Alain PONCET – Bruno STELLIAN – Régis VION

### Absents :

Hauda ARAB donne pouvoir à Brigitte BOCHATON

Bernadette BUGNET donne pouvoir à Isabelle GEINDRE

Isabelle DAILLE-JACQUETIN donne pouvoir à Claire PRESCHOUX

Berthe-Ange LAUDET donne pouvoir à Séverine SUCHERE

Julien ROUTIN donne pouvoir à Pierre-Louis BESSON

Laurent TOCHON donne pouvoir à Bruno STELLIAN

Julien BOURGEOIS

**Brigitte BOCHATON** invite le Conseil Municipal à :

1. désigner le secrétaire de séance : **Franck EGARD**
2. approuver le compte-rendu de la dernière séance dont un exemplaire a été remis à chaque membre : adoption à l'unanimité
3. prendre acte des 16 Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues en Mairie depuis le dernier Conseil Municipal.

### ORDRE DU JOUR

1. Présentation par Chambéry métropole du schéma de mutualisation et du lancement de la démarche de PLUI

**Brigitte Bochaton** annonce aux conseillers municipaux de Jacob-Bellecombette et Barberaz que Chambéry métropole va leur présenter le schéma n°1 de mutualisation.

**Lionel Mithieux** introduit le schéma en présentant le contexte et laisse la parole à **Alexandre Murat** pour une présentation plus détaillée à l'aide d'un PowerPoint.

La parole est ensuite donnée à **Emmanuelle Blanchet** de Métropole Savoie qui présente le PLUi à l'aide d'un diaporama : ses enjeux, leviers, freins et la méthode pour le réussir.

Un document reprenant les questions récurrentes sur le PLUi est remis aux conseillers municipaux qui le souhaitent.

**Madame le Maire** termine en remerciant les intervenants.

## **2. Signature d'une convention avec GRDF pour l'installation d'un équipement de télérelève**

**Marie-Laure Chevallier** explique que le déploiement du nouveau compteur communicant gaz « Gazpar » nécessite la mise en place de deux équipements :

- des compteurs gaz communicants qui seront installés en lieu et place des compteurs actuels
- un ou plusieurs équipements de télérelève qui seront installés sur le périmètre de la commune

Une photo du compteur Gazpar est projetée en séance.

**Marie-Laure Chevallier** rappelle que les objectifs liés à la mise en place de ce matériel sont le développement de la Maîtrise Demande d'Énergie (MDE) grâce à la mise à disposition plus fréquente de données de consommation et l'amélioration de la qualité de la facturation grâce à une facturation systématique sur index réel. Les sites potentiels pour l'emplacement de ce matériel sur notre commune sont La Jacobelle et la Mairie ; le choix définitif du site à équiper sera pris après la réalisation d'une visite technique ; ce ne sera qu'après vérification que le site répond bien aux pré-requis d'installation qu'une nouvelle convention sera établie et sera représentée en Conseil Municipal.

**Marie-Laure Chevallier** ajoute que les ondes émises par les nouveaux compteurs sont équivalentes en durée et en fréquence à celle d'une télécommande de portail électrique. Les concentrateurs ne sont pas comparables à des antennes relais des opérateurs télécom : utilisation de la fréquence radio de 169 MHz qui est proche des fréquences radio FM (idem relevés des compteurs d'eau).

Une redevance annuelle de 50 € est réglée par GRDF, liée à la mise en place des concentrateurs et a pour objet de couvrir les frais afférents à l'alimentation en énergie électrique des équipements : estimation réelle inférieure à 50 €.

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise **Madame le Maire** à signer la convention avec GRDF pour l'installation d'un équipement de télérelève.

### **3. Approbation du règlement intérieur pour l'utilisation des salles par les associations communales et intercommunales**

**Claire Preschoux** rappelle aux conseillers municipaux que le règlement intérieur pour l'utilisation des salles par les associations a été remis à jour par la commission « *Vie Associative* ».

**Olivier Marmet** demande si les associations commerciales ont elles aussi droit à la gratuité, comme par exemple les écoles de danse.

**Claire Preschoux** confirme que non et prend l'exemple de Rodrigue Vieux de l'association Rock n'Jazz qui paie ses locations de salle.

**Antoine Fatiga** regrette que la mise à disposition ne soit pas étendue à toutes les associations communales quelles qu'elles soient et indique donc que la minorité s'abstiendra.

Par 23 voix pour et 3 abstentions (**Catherine Faivre, Antoine Fatiga et Olivier Marmet**) le Conseil Municipal approuve le règlement intérieur pour l'utilisation des salles par les associations communales et intercommunales définies dans la convention.

### **4. Vote des tarifs pour l'année scolaire 2015/2016 :**

- TAP
- Accueil périscolaire
- Restaurant scolaire « La Dorade »
- Allocation fournitures scolaires

**Isabelle Geindre** rappelle que la commission « *Vie Scolaire et Périscolaire* » s'est réunie le 17 juin pour faire le point sur les tarifs de la rentrée 2015/2016. La commission propose d'une part de maintenir la gratuité pour les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et d'autre part d'augmenter les tarifs de restauration scolaire et du périscolaire de l'ordre de 2%. Les tableaux récapitulatifs sont projetés en séance.

**Olivier Marmet** précise que suivant les quotients familiaux, cela représente une augmentation pour les familles entre 4 € et 7 € par trimestre.

**Brigitte Bochaton** signale que **Julien Bourgeois**, excusé, regrette le peu d'écart entre les tarifs pour les jacobins et les extérieurs.

**Catherine Faivre** attire l'attention sur le fait que la commission politique jeunesse a proposé de passer de 7 à 6 tranches de QF pour l'extrascolaire. Elle demande pourquoi il n'y a pas, dans un souci de simplification, un alignement du nombre de tranches de QF pour la restauration scolaire, le périscolaire et l'extrascolaire.

**Isabelle Geindre** répond qu'une harmonisation est en cours au niveau TAP / accueil périscolaire / restaurant scolaire « La Dorade » / accueil de loisirs pour aller vers la facture unique TIPI dont elle parlera dans un point suivant. Elle ajoute que pour l'extrascolaire, les tarifs de base étaient bas, il y a donc eu un changement de tranches.

**Pierre-Louis Besson** confirme que pour l'accueil de loisirs il y a bien 6 tranches de quotients familiaux plus les extérieurs.

**Isabelle Geindre** ajoute que les familles les plus nombreuses se situent au-delà du quotient familial à 800.

**Isabelle Geindre** fait remarquer que l'allocation de fournitures scolaires était de 44 € par élève en 2014/2015. La commission « *Vie Scolaire et Périscolaire* » propose de maintenir le même montant pour 2015/2016.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les tarifs pour l'année scolaire 2015/2016 pour :

- les TAP
- l'accueil périscolaire
- le restaurant scolaire « La Dorade »
- l'allocation fournitures scolaires

## **5. Approbation du projet de contrat de ville et signature**

**Brigitte Bochaton** rappelle que la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a engagé une réforme aboutissant à de nouvelles dispositions d'accompagnement des quartiers en politique de la ville et à la définition de nouveaux périmètres. Pour le territoire de Chambéry métropole une partie des quartiers des Hauts de Chambéry et du Biollay ont été retenus « prioritaires » et peuvent ainsi bénéficier de l'élaboration d'un contrat de ville d'agglomération, qui en est le pilote, avec l'État. Le travail engagé par Chambéry métropole, en collaboration avec la Ville de Chambéry, a permis d'intégrer pour partie Bellevue qui n'était pas prévu initialement. Les autres quartiers précédemment définis « quartiers prioritaires » ou « en veille » dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) sortent de la nouvelle géographie prioritaire définie par l'État, et seront classés en « veille active » afin de pouvoir continuer à bénéficier d'accompagnements dans le cadre du contrat de ville.

**Madame le Maire** ajoute que le contrat de ville, dont un exemplaire a été remis à chaque conseiller municipal, fixe les orientations et le cadre de référence de la politique de la ville. Afin de définir ses orientations, des groupes de travail ont été organisés par thématique, ou pilier du contrat : « *emploi et développement économique* », « *cohésion sociale* », et « *cadre de vie et renouvellement urbain* ». Deux groupes ont été ajoutés : « *mobilisation et participation des habitants* », ainsi que « *quartiers en veille active* ». A l'intérieur de ces piliers, des axes transversaux ont également été développés, notamment celui porté par l'agglomération, dédié à la construction d'un « parcours » d'accompagnement pour les publics, allant de l'enfance à l'âge adulte impliquant différents acteurs du territoire. Ces groupes de travail par thématique/pilier ont abouti à la définition d'orientations et d'objectifs qui sont intégrés au contrat. Pour les Quartiers en veille active, les objectifs principaux relevés étaient les suivants :

- accompagnement des ménages les plus en difficultés (accès aux droits, soutien à la parentalité)

- amélioration des équipements et services de proximité
- réhabilitation de l'habitat dégradé
- prévention de la délinquance et animation des quartiers
- insertion, notamment de la jeunesse (16-25 ans) et suivi des déscolarisés.

**Antoine Fatiga** complète en disant que le quartier de Bellevue est en quartier prioritaire, des études sont en cours sur la réhabilitation avec pour objectif une amélioration de l'habitat en lien avec la région. Pour lui, Jacob-Bellecombette doit être associé.

**Brigitte Bochaton** ajoute que c'est pris en compte dans le cadre du FEDER.

**Antoine Fatiga** signale que le contrat de ville en réflexion cherche à mieux prendre en compte l'avis des citoyens dès 2016 avec notamment les conseils de quartiers.

**Madame le Maire** précise qu'il y a un gros volet économique avec l'emploi et que la signature du contrat de ville est prévue le 17 juillet avec l'ensemble des partenaires.

À l'unanimité le Conseil Municipal approuve le projet de contrat de ville et autorise **Madame le Maire** à le signer.

## **6. Demande de subvention à Chambéry métropole pour la création du sentier pédestre du Belvédère**

**Marie-Laure Chevallier** rappelle que le projet de sentier du Belvédère a pour objectif de relier la ZAC des Châtaigneraies située en amont, à la Mairie, en aval, en passant par le Bois du Belvédère. Le chemin sera d'une longueur de 200 m et se déclinera en deux parties, qui sont projetées en séance :

- la première va permettre de relier la ZAC des Châtaigneraies à la Mairie. En partant de la ZAC, il faut créer un emmarchement d'environ 10 m, ainsi qu'une plateforme d'accès en légère pente. Une main courante sera installée pour faciliter les parties les plus pentues. Cette partie va nous permettre de rejoindre le « bois du Belvédère » et d'emprunter le cheminement existant déjà utilisé par les locaux. Ce chemin débouche directement sur la rue de la Mairie.
- la seconde partie de travaux va permettre de relier le chemin du Belvédère (départ local poubelle) à la route de la Cascade, en passant par la résidence des Terrasses de Jacob. Le chemin est également emprunté par les habitués.

**Marie-Laure Chevallier** ajoute que l'ensemble de cet itinéraire sera jalonné de balises vert/jaune identiques à celles du département. Le montant des travaux comprend :

- le débroussaillage réalisé en régie, 1 journée à 2 personnes y compris broyage sur site des végétaux.
- la sécurisation du site, élagage, réalisation des emmarchements ainsi que le jalonnement sont estimés à 13000 € TTC.

**Marie-Laure Chevallier** rappelle qu'une partie du foncier appartient pour l'instant à la SAS de la ZAC des Châtaigneraies au Belvédère mais sera ensuite restitué à la commune

et qu'une subvention peut être demandée à Chambéry métropole dans le cadre des « *fonds de concours des sites naturels et de loisirs d'intérêts communautaires* » dont la prochaine commission d'attribution est prévue en septembre.

**Isabelle Geindre** signale que dans le bois au-dessus de la Mairie, il y a beaucoup d'arbres morts à surveiller. Il sera donc nécessaire de défricher et de flécher.

**Marie-Laure Chevallier** ajoute que le plus gros des travaux concerne l'embranchement.

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise **Madame le Maire** à déposer la demande de subvention auprès de Chambéry métropole dans le cadre des « *fonds de concours des sites naturels et de loisirs d'intérêts communautaires* ».

### **7. Demande de subvention au Conseil Départemental au titre du CTS Volet local pour la salle George Sand dans l'opération immobilière « Les Vergers d'Amantine »**

**Alain Poncet** annonce aux conseillers municipaux qu'il est opportun de déposer un dossier de demande de subvention pour la création et l'aménagement de la salle commune et associative George Sand dans la résidence « Les Vergers d'Amantine » mais précise que ce ne sera plus une demande de subvention au titre du FDEC mais du CTS Volet local auprès du Conseil Départemental.

**Alain Poncet** précise que la surface du commerce est de 77,82 m<sup>2</sup> pour un coût de 168 000 € HT.

**Olivier Marmet** signale qu'à la limite entre Cognin et Vimines il y a de gros problèmes de malfaçons sur un logement de la Savoisienne Habitat : il faudra faire attention et bien suivre les travaux selon lui.

**Brigitte Bochaton** assure que ce sera fait et en discutera également avec la Savoisienne Habitat.

**Antoine Fatiga** demande des précisions à propos de l'accès sur la route départementale.

**Nadine Janin** confirme qu'il n'y aura pas d'accès sur le rondpoint car le Département estime que ce sera trop compliqué à gérer. L'accès est donc décalé vers l'arrêt de bus afin d'éviter deux accès en parallèle sur la route départementale pour des raisons de sécurité.

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise **Madame le Maire** à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

## **8. Paiement en ligne des factures TIPI (Titres Payables sur Internet) : autorisation de recours à ce service**

**Isabelle Geindre** informe le Conseil Municipal que pour répondre aux attentes des usagers qui souhaitent désormais pouvoir bénéficier, comme dans d'autres domaines de la vie courante, de la possibilité d'effectuer leurs démarches en ligne et de pouvoir payer leurs factures sur Internet, les communes peuvent recourir à un nouveau moyen de paiement TIPI, Titres Payables sur Internet. Proposé par la Direction générale des finances publiques (DGFIP) pour l'encaissement des recettes publiques, telles les dépendes de restauration scolaire, de centres périscolaires et de loisirs, ce dispositif vient compléter les moyens de paiement existants et améliore le recouvrement des recettes. Il peut alléger la charge de travail des agents municipaux tout en réduisant les risques de perte ou de vol des règlements.

**Isabelle Geindre** ajoute que la commune est désireuse de s'engager dans cette procédure pour le périscolaire et l'extrascolaire. C'est un paiement en ligne par carte bancaire accessible 24h/24 et 7j/7, facile d'utilisation et sécurisé par la norme de cryptage SSL. Il suffit d'aller sur le site Internet de la commune, de saisir son identifiant et son mot de passe, de sélectionner la dette qu'on souhaite payer et l'utilisateur est alors orienté vers une page de paiement sécurisée.

**Isabelle Geindre** annonce que pour la mise en place de TIPI, il convient de signer une convention avec la Trésorerie, souscrire au nom de la commune un contrat permettant l'encaissement par carte bancaire sur internet et adapter le site internet de la commune. Le coût est de 1 500 € à ce jour auxquels s'ajoutent 110 € environ pour création d'un bouton « *portail famille* » sur le site Internet de la commune. C'est un service gagnant-gagnant qui renforce le partenariat entre la Trésorerie et la commune, pratique puisqu'il permet aux familles et aux usagers de régler leurs factures sans se déplacer, économique puisque dès l'émission des factures, le processus de recouvrement est pris en charge par la Trésorerie réduisant d'autant les impayés. TIPI valorise le site de la commune et modernise l'image des services publics auprès des usagers.

**Olivier Marmet** conseille de faire attention au libellé des factures qui ne sont pas toujours faciles à comprendre.

**Isabelle Geindre** ajoute que les délais seront également plus stricts vu qu'ils seront en ligne.

**Brigitte Bochaton** souligne que c'est une avancée pour la commune.

**Isabelle Geindre** conclue en précisant qu'une période de tests est nécessaire avant ouverture de TIPI pour la rentrée scolaire : sont concernés par ce test les élus et agents communaux ayant des enfants aux écoles.

À l'unanimité le Conseil Municipal autorise le recours au service de paiement en ligne des factures TIPI (Titres Payables sur Internet).

## 9. Proposition de motion de la Fédération des Maires de Savoie concernant la situation budgétaire des collectivités

**Brigitte Bochaton** annonce que le bureau de la Fédération des Maires de Savoie souhaite sensibiliser la population savoyarde sur la situation budgétaire des communes et intercommunalités du fait de la réduction des dotations de l'État et de leur contribution à la péréquation des ressources communales et intercommunales et sur les conséquences de cette situation sur le niveau des services publics locaux et sur l'investissement.

**Olivier Marmet** n'approuve pas les paragraphes n°2 et 3 « Déjà en 2014, cette réduction de dotations a représenté pour les communes et intercommunalités, au niveau national, 840 millions d'euros dont 7,7 millions d'euros pour la Savoie, auxquels s'ajoutent les 13,2 millions d'euros que les intercommunalités savoyardes ont versé dans un fonds national de péréquation dont aucun territoire de notre département n'est bénéficiaire. Cet effort a représenté globalement en 2014 un montant de 37,62 euros par habitant en Savoie – alors que l'impact moyen au niveau national n'est que de 12,07 euros – et s'accroîtra encore dans les années à venir ». Il souligne qu'il s'agit d'un outil de péréquation. Par conséquent il est normal que les territoires « riches » comme la Savoie aident ceux qui connaissent des difficultés. Il trouve dommage de critiquer une péréquation car si on paie plus c'est aussi qu'on est plus riche.

**Franck Egard** ajoute que quand la Savoie n'était pas riche le Nord l'était et que maintenant ce rapport s'est inversé.

**Brigitte Bochaton** annonce la journée nationale d'action des Maires et des conseillers municipaux le 19 septembre.

Par 24 voix pour et 2 contre (**Franck Egard** et **Olivier Marmet**) le Conseil Municipal vote la motion de la Fédération des Maires de Savoie concernant la situation budgétaire des collectivités.

## 10. Informations diverses

- **Brigitte Bochaton** annonce la mise en place d'une borne à textiles pour la collecte des vêtements sur le parking face aux Terrasses de Jacob, 20 route de la Cascade à côté des boules à verre. Elle sera mise en place à partir du 29 juin.
- **Charlotte Monel** demande aux conseillers municipaux d'être vigilants s'ils ont des personnes âgées près de chez eux. Il ne faut pas hésiter à leur dire de contacter la Mairie. Elle rappelle aussi que la Mairie téléphone tous les deux jours aux personnes âgées qui le souhaitent en période de canicule.
- **Isabelle Geindre** revient sur la fermeture de classe à l'école maternelle à la rentrée 2015/2016. **Antoine Fatiga** est intervenu auprès des enseignants et des

parents d'élèves qui l'ont interpellée pour savoir qui était ce Monsieur ; il aurait été bien qu'**Isabelle Geindre** soit prévenue, elle l'aurait présenté.

- **Antoine Fatiga** précise qu'il est intervenu suite à un article paru dans l'Écho des Cascades et à la demande des parents. Il ne savait pas qu'il fallait demander une autorisation à Mme Geindre pour se déplacer sur la commune... Il précise qu'il s'est présenté et a demandé des éléments aux parents et aux enseignants quant à la fermeture d'une classe de maternelle. Cela lui a permis d'avoir des informations fiables. Cela tombait bien car le lendemain, il rencontrait le directeur départemental de l'éducation nationale en Savoie à qui il a fait part de son soutien aux parents d'élèves et corps enseignant contre la fermeture de cette classe et des conséquences sur les moins de trois ans. Il a rappelé au directeur sa promesse de réouverture en cas d'augmentation du nombre d'élèves. Il demande comment seront pris en charge les enfants qui ne seront pas acceptés à l'école car trop jeunes : iront-ils à Tom Pouce et comment sera gérée cette augmentation temporaire ?

**Isabelle Geindre** répond que la fermeture de la classe est sûre car nous sommes loin du nombre d'enfants 87 inscrits à ce jour au lieu des 92,5 permettant le maintien de la classe. Pour rappel, si ce seuil d'enfants est dépassé, la classe réouvre obligatoirement. Concernant les accueils des tout-petits (2,5 ans), elle signale qu'il y en a très peu : ils représentent environ 4 enfants. De plus, les parents les gardent souvent l'après-midi, il n'y aura pas de répercussion pour Tom Pouce.

**Brigitte Bochaton** ajoute que manifester ne servirait à rien, on attend l'année prochaine et le nombre d'enfants pour voir si le palier sera atteint.

- **Laurence Francart** annonce que le conseil syndical des six Résidences des Alpes a voté l'achat d'un défibrillateur. L'emplacement est à définir. Elle signale aussi que Chambéry métropole va mettre en place une plate-forme pour la transition énergétique lancée à partir de septembre : cela permettra d'avoir un interlocuteur unique pour tous les renseignements sur le dispositif TEPOS.

**Brigitte Bochaton** confirme que l'appel à projet est lancé. C'est **Luc Berthoud** et elle-même qui suivent plus particulièrement ce dossier sur la précarité énergétique dans le parc privé. Une recherche de financements européens est en cours pour limiter les coûts. La plate-forme regroupera également des entreprises locales qui voudraient se lancer dans le projet. L'objectif est de renseigner et proposer des contacts au citoyen qui veut se lancer dans la rénovation.

**Laurence Francart** essaie d'amener la Résidence des Alpes dans cette optique.

- **Antoine Fatiga** revient sur la journée « *Au travail j'y vais autrement* » menée par **Marie-Laure Chevallier** et souligne le bon classement de la Mairie de Jacob-Bellecombette. Il annonce que 1 300 000 km ont été faits autrement qu'en voiture individuelle.

- **Catherine Faivre** demande si le projet de supérette avance.  
**Alain Poncet** répond qu'une personne s'est manifestée mais que les crédits lui ont été refusés. La commune repart sur un nouveau dossier.
- **Brigitte Bochaton** annonce la date du prochain Conseil Municipal : le mardi 15 septembre à 19h00.

La séance est levée.